

LE PETIT REXOIS

La Commune de SAINT-GEORGES-DE-REX au fil des jours



A LA UNE

Le Four à Pain : tout feu tout flamme



AMENAGEMENT

Parcelle « CARDIN » : un îlot communal en cœur de bourg



EXPERIENCE

Des rexois pour un plan ORSEC-NOVI grand format





SOMMAIRE

- 4** **VIE MUNICIPALE**
Infos pratiques / Décisions du conseil
- 5-6** **L'ESPACE REGLEMENTAIRE**
Urbanisme rappels / Occupation du domaine public / Inscriptions sur les listes électorales
- 7-8** **TRAVAUX**
Espace Communal Rue du Château / Voirie Chemin de la Gare
- 9** **ENVIRONNEMENT**
Vente de bois de chauffage / Donnez votre avis sur l'eau !
- 10** **L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**
Défi « Familles à énergie positive » / Une appli pour faire le tri
- 12-13** **BREVES EN STOCKS**
Certificats d'immatriculation / Service assainissement : nouvelle adresse / Bibliothèque communale / Habitat : des aides pour financer vos projets / Installation de compteurs Linky
- 14-19** **MANIFESTATIONS**
Protection Civile : un exercice « grand format » / Four à Pain : une première cuisson réussie / La CUMA du RIMONBOEUF fête ses 30 ans !
- 20** **ENFANCE ET JEUNESSE**
Rentrée 2018
- 21** **VIE ASSOCIATIVE**
SEP / ANIMA / ACCA de Saint-Georges
- 24** **AGENDA**

En cette rentrée 2018, 29 élèves rexis sont scolarisés de la maternelle jusqu'en CM2 dans l'enseignement public en fréquentant les 3 écoles d'Amuré, Sansais et St Georges. Le souhait des deux communes, partenaires jusqu'alors, de remettre en cause cette organisation, a contraint votre municipalité à contacter les autres communes voisines pour une nouvelle organisation à compter de la rentrée 2019. L'équipe municipale de St Hilaire La Palud, a été la seule à être réceptive à notre problématique. A ce titre les deux municipalités ont délibéré le mois dernier, proposant la création d'un nouveau partenariat pour répondre à l'obligation de l'accueil scolaire à compter de septembre prochain. Dès le début de l'année 2019, les membres du conseil chargés des affaires scolaires s'affaireront à la réflexion d'une organisation des services communs comme le transport, la restauration et la garderie pour que nos enfants bénéficient d'un parcours scolaire de maternelle jusqu'à l'accès au collège le plus accueillant possible.

Dans cette édition de votre journal communal, un article vous propose de donner votre avis sur l'avenir de l'eau. La gestion de ce bien commun au combien précieux qu'est l'eau, est le sujet qui fait débat actuellement et pour lequel les décisions prises aujourd'hui pourraient avoir des effets sur les modes de vie des générations futures. Un bon moyen de participer à ce débat...

Vous qui êtes nouvellement rexis, le premier réflexe que je vous encourage à avoir, est de s'inscrire sur les listes électorales communales. Il me semble que ce geste montrera votre souhait de faire partie à part entière de notre modeste entité communale et surtout votre bonheur de venir vivre dans notre village.

Le souhait qu'a chacun d'entre nous d'apporter des améliorations à son habitat, est compréhensible et l'accueil fait en mairie pour répondre à vos sollicitations à ce sujet, vous en prouve l'importance au regard de la municipalité. Il serait souhaitable que les opérations d'amélioration débutées, se poursuivent jusqu'à leur terme dans un délai raisonnable, afin de ne pas laisser une vision de certaines rues en interminable chantier avec des murs ou façades jamais achevés.

Le samedi 29 septembre dernier, nous avons remis en service le four à pain communal de la rue du Pigeonnier en vous proposant de venir y faire cuire des plats culinaires de vos confections. Cette manifestation constitue une réussite car votre nombreuse participation dans une ambiance chaleureuse et très amicale fut une reconnaissance du travail et de l'investissement important de la petite quinzaine de participants du chantier participatif qui a permis la remise en état de ce patrimoine communal. Merci à Vous et venez nous y rencontrer les samedis matins quand nous intervenons....

**Bonne lecture,
Votre Maire Alain LIAIGRE**

Infos Pratiques

MAIRIE

👉 Accueil du public :

Ouverture les **lundi, mardi, jeudi et vendredi**.

de 15h00 à 18h00

👉 Accueil téléphonique :

Lundi, Jeudi et Vendredi

de 9h00 à 12h00 et de
13h30 à 18h00

Mardi

de 8h30 à 12h00 et de
13h30 à 18h00

Mercredi

de 8h30 à 11h00

Tél. : 05.49.35.04.00.

Courriel :

mairie.stgeorgesderex.fr
11 rue de la Croix Picot
79210 SAINT-GEORGES-
DE-REX

ECOLE

Directrice

Mme DIOT Marielle

Tél. : 05.49.35.09.86.

DECHETERIE

« *La Grande Paloube* »

Ouverture les **lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi** de 8h30-12h00 à 13h00-17h00

(Horaires d'hiver du

28/10/2018 au

31/03/2019)

Décisions du Conseil

26 JUIN 2018

Finances locales

- ◆ Adhésion INGENIERIE 79 2018
- ◆ Adhésion CAUE 2018
- ◆ Redevance d'occupation du domaine public (RODP) ENEDIS

19 JUILLET 2018

Institutions et vie polique

- ◆ Décision d'ester en justice

Domaine de compétences par thèmes

- ◆ Approbation de la convention auprès de l'association SIEL BLEU.

18 SEPTEMBRE 2018

Institutions et vie politique

- ◆ Validation de l'Inventaire des Zones Humides
- ◆ SIVU pour la restauration et la valorisation du Marais Poitevin : répartition de l'actif et du passif et des résultats de clôture de trésorerie.
- ◆ SYNDICAT DE PAYS : dissolution du Syndicat

11 OCTOBRE 2018

Domaine de compétences par thèmes

- ◆ Retrait du RPI Amuré Sansais Saint-Georges
- ◆ Création du RPI Saint-Georges — St Hilaire la P

Nouveaux habitants

Elus et agents municipaux vous souhaitent la bienvenue.

Pensez à vous faire connaître auprès de nos services à l'accueil de la mairie, par téléphone au
05.49.35.04.00.

ou par mail: mairie.stgeorgesderex@orange.fr

Nous serons heureux de vous accueillir et de vous rencontrer.

L'ESPACE REGLEMENTAIRE

Urbanisme : constructions— rappel des règles

Le respect d'un certain nombre de règles...

Les règles du Code de l'Urbanisme et du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune doivent être respectées.

Des points essentiels à vérifier avant toute opération...

Toute construction, extension ou modification fait l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable, à déposer en mairie avant sa réalisation (y compris piscine, abri de jardin, clôtures, portails et couvertures de biens bâtis !).

Tout au long du chantier, vérifiez bien que les travaux soient conformes à l'autorisation de construire délivrée (hauteur, ouvertures, couleurs, matériaux, implantation sur le terrain...). **Il en va également de la réalisation des enduits qui doivent être conformes aux prescriptions énoncées dans la demande préalable. Ces derniers doivent être réalisés sur les murs de l'habitation et des dépendances, mais également sur les murs de clôtures.**

Pensez à afficher votre autorisation sur le terrain au titre des règles de publicité. Lors de la notification de la décision délivrée, le « mode d'emploi » vous est donné. 2 mois de publicité sont nécessaires a minima afin de rendre visible votre autorisation afin de permettre l'exécution du droit de recours des tiers.

Des documents à consulter...

Nous vous rappelons que le POS est consultable dans sa totalité sur le site internet de la commune et que des extraits peuvent vous être adressés sur simple demande en mairie

Site internet : <https://saintgeorgesderex.fr/urbanisme/> (rubrique urbanisme—POS)

ATTENTION

- Certains manquements peuvent être graves
- Si certains travaux sont régularisables, d'autres ne le sont pas
- Des sanctions pénales sont prévues par le code de l'urbanisme



Occupation du domaine public communal

C'est quoi le domaine public ?

Les collectivités territoriales disposent d'un domaine public inaliénable, insaisissable et imprescriptible, et d'un domaine privé soumis au droit privé et insaisissable.

Le domaine public comprend, sur l'intégralité du territoire de la commune de Saint-Georges-de-Rex, les rues, les trottoirs, les places... à l'usage de tous.

Utilisation privative du domaine public

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que "*nul ne peut occuper le domaine public sans titre l'y habilitant*".

Toute occupation privative du domaine public doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Mairie. Le Maire autorise l'utilisation du domaine public à des fins professionnelles ou personnelles en prenant en compte les besoins du demandeur qui doivent respecter les règles de sécurité publique et de circulation.

Quelques exemples....

- ◆ Installation d'échafaudage ou de palissade
- ◆ Dépôt de matériaux par les entreprises ou les artisans
- ◆ Occupation par des flèches de grues
- ◆ Stationnement de véhicules pour la réalisation de travaux
- ◆ Installation de benne par les particuliers
- ◆ Stationnement de véhicules à l'occasion de déménagements
- ◆ Manifestations et ventes au déballage.



La demande préalable est à produire en mairie au moins 15 jours avant l'occupation sollicitée.

Inscriptions sur les listes électorales



Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées en Mairie pendant toute l'année **jusqu'au 31 décembre 2018**. Désormais, **il est également possible de s'inscrire en ligne** en vous connectant sur <http://www.service-public.fr>. Les inscriptions déposées en 2018 et retenues par la commission administrative seront effectives à compter du 1^{er} mars 2019.

Les élections européennes auront lieu le dimanche le 26 mai 2019.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent entreprendre la démarche pour s'inscrire sur le fichier électoral de la commune de leur nouveau domicile.

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire preuve de sa nationalité, de son identité par la **présentation d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité** ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription. L'attache avec la commune peut être établie par la **production d'un document récent justifiant du domicile réel (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité etc.)**

Espace communal Rue du Château

Aménagement d'un espace public en face de la Salle des Fêtes



niort agglo

Agglomération du Niortais

5.850,00€



5.850,00€

La partie non bâtie de la parcelle « Cardin » située au 6 rue du Château a subi un lifting important depuis quelques semaines.

Soucieux de conserver un espace arboré et végétal en cœur de village, une partie de cette historique parcelle a été préservée. **Une surface de 900 m²** a été aménagée en espace de stationnement entre salle des fêtes et commerce local. Un projet de passerelle permettant de relier l'épicerie bar restaurant est en cours d'étude. Cette opération qui s'inscrit dans le cadre du PACT a été financée à parts égales par la Commune et la Communauté d'Agglomération du Niortais.



Travaux de voirie— Chemin de la Gare

Une réfection de voie partagée, en secteur sensible

Le Chemin de la Gare vient de faire l'objet d'une réfection sur une longueur de 300 mètres linéaires. Assujetti aux prescriptions du site classé « Marais Mouillé Poitevin », cette voie communale a bénéficié d'une opération de travaux très spécifique.

L'opération de travaux dans le détail :

1ère phase de travaux:

- Reprise de la coupure de route: remplacement de l'aqueduc en pierre, totalement bouché, par des tuyaux diamètre 250cm et reprise des têtes.
- Curage de fossé (côté gauche en venant de la route du Vanneau) et reprofilage de l'accotement en terre.

2ème phase de travaux:

- Bouchage des "nids de poule" en calcaire
- Reprofilage de chaussée en calcaire sur une épaisseur de 10 cm
- Reprofilage des carrefours en dioritique sur une épaisseur de 10 cm

3ème phase de travaux:

- Revêtement bicouche prégravillonné, uniquement sur les bandes de roulement et hors carrefours.
- Revêtement bicouche prégravillonné dans les carrefours sur la largeur de la chaussée



En résumé, une chaussée composée de deux bandes de roulement en enrobé « jaune » et une portion centrale sablée enherbée. En plus de son impact paysager et environnemental au cœur du Marais Poitevin, cette voie permet de répondre à la notion d'espace partagé promeneurs/véhicules roulants.

Pour cette raison, les conducteurs doivent circuler avec prudence sur cet axe partagé avec les piétons.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Cette année, la mairie de SAINT-GEORGES-DE-REX reconduit une **opération de vente de bois de chauffage** et profite de la distribution du bulletin municipal « *Le Petit Rexois* » pour lancer un avis d'inscription aux habitants de la commune concernant la vente de bois de chauffage, à enlever, stocké sur le site de l'atelier municipal, route du Vanneau (en face du lavoir du Richebert). Afin de faire bénéficier cette opération à un maximum de personnes, les lots seront limités à 2 stères par achat. Les essences sont composées de frêne/fruitiers et de peuplier. Il s'agit de bois vert à faire sécher une année ou deux.

TARIFS :

- **peuplier : 10 euros/stère**
- **Frêne/fruitiers : 35 euros/stère**
- **Possibilité de mise à disposition d'une remorque communale pour le transport : forfait de 10,00 euros**

☎ **Réservation et informations pratiques en Mairie.**

**Donnez votre avis
SUR L'AVENIR DE L'EAU**



2 NOV. 2018

> 02 MAI 2019

Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, les habitants et les acteurs de l'eau du bassin Loire- Bretagne sont consultés sur les questions importantes pour l'eau. N'hésitez-pas à répondre en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr. Vos avis comptent ! Qualité de l'eau, enjeux écologiques, adaptation au changement climatique, santé publique, sécheresses, risque d'inondation...

Le comité de bassin et l'État ont identifié les questions importantes pour l'eau en Loire-Bretagne. Il s'agit des grands enjeux pour l'eau et des pistes d'actions pour progresser vers l'objectif de bon état des eaux de nos régions et limiter les conséquences des inondations. Ils souhaitent associer très tôt les citoyens et les acteurs avant de finaliser leurs décisions. Ils recueillent votre avis : Partagez-vous ces questions ? Trouvez-vous ces pistes d'actions adaptées aux enjeux de l'eau ? En voyez-vous d'autres ? Vous pouvez répondre au questionnaire en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr ou adresser une contribution écrite individuelle ou collective à sdage@eau-loire-bretagne.fr

Vos avis comptent

Vos avis permettront au comité de bassin et à l'État de finaliser les questions importantes du bassin Loire-Bretagne. A partir de ces questions, ils organiseront les réflexions et les concertations pour mettre à jour les stratégies du bassin Loire-Bretagne pour l'eau. Elles seront formalisées dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage et dans le plan de gestion des risques d'inondations 2022-2027 sur lesquels vous serez de nouveau consultés avant leur adoption.

DEFI « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE »

Jouez à faire des économies d'énergie !

Pour la troisième année l'ADIL-EIE des Deux-Sèvres, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, a participé au défi «Familles à énergie positive» dont l'objectif est de réduire ses consommations énergétiques simplement en changeant ses habitudes de vie.



Familles à Energie Positive : qu'est-ce que c'est ?

«Familles à Energie Positive», c'est un défi d'économies d'énergie, dont l'objectif est de mobiliser le grand public sur les économies d'énergie que l'on peut réaliser au quotidien, sans affecter le confort. Il se déroule pendant toute la saison de chauffage, du 1er décembre au 30 avril.

La mission des familles participantes : réduire leurs consommations d'énergie et d'eau d'au moins 8%, uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes. Depuis la première édition en 2008, au niveau national déjà plus de 41 000 foyers ont rejoint les Familles à Énergie Positive, soit plus de 120 000 personnes sensibilisées qui ont économisé 48 millions de kWh d'énergie.

"Penser global, agir local" : on est tous gagnants ! Familles à énergie positive permet à chacun de se mobiliser de façon concrète, efficace et ludique pour diminuer ses consommations, réduire ses émissions de CO2 et gagner de l'argent en réduisant ses factures d'énergie ! Pour y parvenir, le défi se joue en équipe, avec un(e) capitaine, de 5 à 10 foyers qui échangent leurs bonnes astuces, s'entraident et se motivent les uns les autres. N'oublions pas que le défi se base sur le progrès global des concurrents : peu importe d'où l'on part, l'essentiel est de progresser ensemble. C'est la somme de tous les efforts qui fait la différence !!

Sur le territoire du Niortais, des résultats positifs !

Pour cette troisième édition sur la CAN, 41 foyers rassemblés dans 8 équipes se sont engagés dans le Défi et sont parvenus à économiser 40 400 kWh d'énergie, soit une réduction de 9,7% en moyenne par foyer par rapport à l'année précédente. C'est la consommation annuelle de 2,5 foyers. Et pour l'environnement ce sont près de 10 tonnes de CO2 évitées, soit l'équivalent de 25 allers-retours Paris-Marseille en voiture.

Au cours de ces 5 mois de défi, les participants ont pu échanger sur leurs expériences à l'occasion de réunions d'équipes organisées par leur capitaine et lors d'événements rassemblant tous les participants, au lancement du défi fin novembre, à mi-parcours en mars et en mai pour le bilan de l'édition, toujours dans des ambiances conviviales.

Comment participer au défi ?

Tout le monde peut participer au défi, que l'on soit locataire(s), propriétaire(s) ou même colocataire(s), il y a forcément des éco-gestes qui permettront d'éviter de gaspiller de précieux kilowatt-heures. Il suffit de rejoindre une équipe ou d'en former une (avec des amis, voisins, collègues ...).

Les participants des éditions précédentes sont invités à poursuivre leur engagement et à devenir les ambassadeurs du défi pour recruter de nouvelles familles. Des réunions publiques d'information seront organisées entre les mois juin et novembre 2018 en vue de susciter de nouveaux engagements.

La prochaine édition

Il est possible de s'inscrire dès maintenant sur le site du Défi : www.familles-a-energie-positive.fr Pour plus d'informations vous pouvez contacter l'animateur du Défi : Denis Taillebois à l'ADIL-EIE des Deux-Sèvres au 05 49 28 08 08.

Une appli pour bien trier

Le tri est le premier geste environnemental des Français. Citeo, en charge de l'éco-conception, du tri et du recyclage en France, propose les outils utiles au quotidien simplifiant le geste de tri pour les consommateurs. Deux applications leur permettent de répondre à toutes leurs interrogations sur le tri : l'application Guide du tri (associée au site consignesdetri.fr) pour vérifier à tout moment la consigne pour l'emballage ou le papier à trier, et le chabot Mister Tri, pour un coaching ludique et efficace au geste de tri.

Alors que la lutte contre la pollution plastique est une priorité affirmée en France et en Europe par les pouvoirs publics, le tri constitue la première barrière à cette pollution. Les Français sont 88% à affirmer trier quotidiennement leurs emballages et leurs papiers*. 48% d'entre eux sont des trieurs systématiques*. Pour tous, et en particulier pour les trieurs irréguliers, l'information sur les consignes de tri est la condition principale pour leur permettre de trier plus et mieux - avec la présence de bacs de tri. Pour y répondre, **Citeo**, en charge de l'éco-conception, du tri et du recyclage en France, leur propose des outils numériques simples et accessibles :

- ♦ L'application **Guide du tri** et le site **consignesdetri.fr** : Citeo a enrichi ses références d'emballages et de papier, portant à plus de 6000 au total les produits dont l'application donne les consignes de tri précises. Véritables Wikipedia du tri, l'application Guide du tri et le site consignesdetri.fr recensent l'ensemble des consignes de tri pour tous les objets du quotidien. Ils sont déjà utilisés régulièrement par 1 100 000 trieurs.
- ♦ Le chabot **Mister Tri** : apprendre à trier en s'amusant, c'est possible. Avec Mister Tri, accessible sur Facebook Messenger, Citeo propose une nouvelle approche du geste de tri, décomplexée et décalée, pour favoriser le tri des jeunes consommateurs.


consignesdetri.fr
Le site web




L'application
Guide du Tri
  



Focus : certificats d'immatriculation



Depuis le 6 novembre 2017 et la mise en place du **Plan Préfectures Nouvelle Génération**, il n'est plus possible de se rendre à la préfecture de votre département afin d'effectuer vos démarches carte grise.

Vous devez effectuer votre démarche en ligne sur le site internet ANTS ou bien passer par un professionnel agréé et habilité ayant signé une convention avec la préfecture.

Le vendeur peut enregistrer la transaction (exemplaire n°2 de la déclaration de cession du véhicule Cerfa 15776*01) dans un délai de 15 jours sur le site de l'État mais il a aussi la possibilité de passer par un professionnel de l'automobile agréé et habilité par l'État. Le vendeur conserve l'exemplaire n°3 de la déclaration de cession.

La Préfecture de Niort met à disposition des bornes numériques ainsi que des services civiques afin d'accompagner le public dans leurs démarches.

Service Assainissement : une nouvelle adresse !



Depuis le 17 septembre dernier, le service Assainissement de Niort Agglo accueille ses usagers au 24 rue des Grands-Champs, près du siège de la communauté d'agglomération où il était préalablement installé.

Les horaires d'ouverture restent inchangés : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, de même que l'adresse postale, les coordonnées téléphoniques et l'adresse courriel : 140 rue des Equarts - CS 28770 - 79027 Niort Cedex. Tél. 05 17 38 79 00. assainissementcan@agglo-niort.fr

Bibliothèque communale

Une **petite bibliothèque** est ouverte depuis le mois de mai dans une salle à l'arrière du foyer communal, **chaque samedi de 10h30 à 12h00**. En 5 mois, il n'y a eu que 3 samedis où cette permanence n'a pas pu être assurée.

La fréquentation des lieux reste relativement mince. **Nous comptons sur la participation des familles et en particulier sur celles avec de jeunes enfants pour dynamiser ce service sur notre territoire. Ce qui permettrait de développer et d'élargir certaines activités sur place (rayonnage et mobilier jeunesse).**

Habitat : des aides pour financer vos travaux

La CAN, en partenariat avec l'Etat, a mis en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour la période 2018-2022, afin de lutter contre la vacance des logements privés de plus de 15 ans dans les centres anciens des communes de son territoire et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Des aides variant de 35 à 80% du montant HT des travaux peuvent être attribuées, sous conditions de ressources, aux propriétaires occupants ou aux bailleurs. Elles concernent des travaux lourds et structurants, l'amélioration de la performance thermique, le maintien à domicile des personnes fragiles ou à mobilité réduite, la sécurité et la salubrité.

niort agglo

Si votre bien se situe dans le centre ancien d'une des 12 communes ci-contre, les aides de l'OPAH peuvent, dans certains cas, être renforcées.

■ Communes concernées par les aides renforcées.



Des plaquettes d'informations sont disponibles en mairie.

Envie d'en savoir plus ?

Contactez l'ADIL 79

05 49 28 08 08 - www.adil79.org

Agence Départementale
d'Information sur le Logement
28, rue du Bas-Paradis - 79000 Niort

Pour quels travaux ?

Les travaux lourds

- ▶ reprise de la structure ou de la toiture

L'amélioration de la performance thermique

- ▶ systèmes de chauffage, isolation, menuiseries, ventilation.

Le maintien à domicile des personnes fragiles ou à mobilité réduite

- ▶ installation de douche, de volets roulants, de rampe d'accès...

La sécurité et la salubrité

- ▶ mise aux normes de l'électricité, installation de sanitaires, mise aux normes assainissement,...

Installation de compteurs LINKY

En 2017, ENEDIS avait missionné l'entreprise SOLUTION 30 pour une phase d'installation initiale de compteurs LINKY.

ENEDIS poursuit ces jours-ci une seconde vague d'installation de compteurs sur notre territoire. L'entreprise **RSP** (RELEVÉ SERVICE PLUS) est chargée de cette mission.

Protection Civile : un exercice « grand format »

Saint-Georges : terre d'entraînement ORSEC-NOVI

Le **vendredi 21 septembre 2018**, une opération ORSEC-NOVI s'est déroulée sur la commune de Saint-Georges-de-Rex avec la participation des antennes secouristes d'Arçais, Le Vanneau et l'antenne de Protection Civile de La Crèche. Cet exercice s'inscrit dans la formation continue des secouristes qui ont la spécialité « premiers secours en équipe de niveau 1 et 2 ».

C'est quoi « ORSEC-NOVI » ?

NOVI comme **Nombreuses Victimes**. Le plan NOVI est un plan d'urgence pour secourir un nombre important de victimes dans un même lieu. Il fait partie des plans d'urgence élaborés dans le cadre du **dispositif ORSEC : organisation de la réponse de sécurité civile**. Le plan NOVI est déclenché par le préfet et mobilise l'ensemble des acteurs de la chaîne de secours.

Schéma type ORSEC-NOVI :



Cet entraînement Orsec-Novi était dirigé par Dominique Jaubert (responsable d'antenne), Jackie Massé, Michel Bernier et Michel Desmier. La zone catastrophe était localisée dans une ancienne ferme située à proximité de la salle des fêtes (propriété « CARDIN »), aujourd'hui, propriété communale.

30 secouristes — 12 victimes

Une **douzaine de rexois** ont accepté d'endosser le rôle de victime. Chacun s'est vu attribuer un rôle en fonction du traumatisme physique ou psychologique « subi ». Ce rôle comprenait un « maquillage » ou un message à délivrer à la question posée par le secouriste, suivant le degré de traumatisme en question.

Intervention et prises en charge : un circuit millimétré

Le thème : lors d'une soirée d'anniversaire se produit une coupure de courant, suivie d'un bruit violent, des cris et d'un mouvement de panique.

Après une présentation de l'exercice, chacun des « cobayes » a été placé dans l'un des recoins de cette grande demeure dans la position relative à son état. Après l'alerte et l'arrivée sur place des secours, les secouristes ont parcouru la demeure pour repérer les blessés et leur mettre un bracelet de couleur en fonction de la nature de leur blessure. Bien que traumatisés, les « valides » ont été regroupés à l'extérieur du bâtiment. Après l'arrivée des renforts appelés, les évacuations ont pu commencer vers le regroupement dans la salle des fêtes où les blessés étaient surveillés, leur état de santé évalué. Dans la réalité, cette phase serait assurée par un médecin du SAMU avant l'évacuation vers l'hôpital.

La projection d'un diaporama sur cet exercice est envisagée pour un retour de partage d'expériences avec les victimes cobayes rexoises. Une occasion par ailleurs de réviser quelques gestes de base sur les premiers secours.

Plan ORSEC-NOVI : retour sur images



Four à Pain : une première cuisson réussie

Le chantier participatif constitué en 2016 et concourant à la réhabilitation d'un four à pain situé Rue du Pigeonnier a, en quelque sorte, rendu sa « copie » en ce samedi 29 septembre 2018. L'équipe a de nouveau sorti le bleu de chauffe, mais au sens premier du terme cette fois-ci, avec de vraies et de belles flammes au cœur du four, pour une journée réussie sur un site apprivoisé par de nombreux curieux !

Un chantier citoyen pour une acquisition communale

En 2015-2016, engagée dans le dispositif Trame Verte et Bleue (TVB), la Commune de Saint-Georges-de-Rex a fait de cette acquisition rue du Pigeonnier un « laboratoire » d'actions. D'abord sur le terrain nu, en retournant le terrain pour y implanter un petit verger d'essences locales, cher au credo du volet environnemental de la TVB. Puis et surtout, sur le bâti existant, en transformant un four enfoui dans l'histoire rurale locale, en richesse du petit patrimoine rexois déjà fort de ses lavoirs, de son port et de son pigeonnier à quelques encablures de là.

Une poignée de bénévoles, citoyens rexois et d'ailleurs, ont pris le défi de la rénovation de ce four comme celui d'un challenge architectural, sous la houlette éclairée de Denis Quertain élu de la commune mais avant tout menuisier de profession. Samedi après samedi, le petit joyau dissimulé sous des années de pierres et de poussière, a retrouvé sa superbe. Lorsque le feu a (re)colonisé de sa lumière les voûtes de son ventre, quelques jours avant la « grand'messe » officielle, une certaine émotion se lisait sur les visages des « travailleurs du samedi ».

La température est montée d'un cran, rue du Pigeonnier, entre mercredi et ce samedi 29 septembre, pour offrir les meilleures conditions de cuisson aux tartes salées et sucrées, pizzas, tomates farcies et autres agapes du midi. Pour l'occasion, un ancien boulanger de Maillé, M. Bigot, est venu jouer le rôle du premier de cuisson devant la porte incandescente du four à pain. Des parts de pré fou et le verre de l'amitié attendaient les curieux, paniers garnis en mains pour une cuisson méridienne inédite. Mme Le Boulch avait transporté son commerce « Il était une fois » pour une autre histoire ambulante toute aussi surprenante.

L'histoire qui se voulait ponctuelle et furtive, d'un simple coup d'œil jeté dans la loge du four à pain ou d'une attente de cuisson, s'est transformée en repas champêtre sur place, près d'une cheminée crachant sa fumée, sur les tables et sous le tivolì dressés par la municipalité par crainte initiale d'une météo capricieuse. Le soleil était là, les curieux ravis avec un message véhiculé au fil des discussions de ce repas improvisé. Et demain, que devient notre four à pain ? Les idées fusent, toutes révélatrices d'un besoin de lendemain pour que ce petit patrimoine surgi du passé ne retombe plus à nouveau dans l'oubli.

Manifestation au Four à Pain en images



La CUMA du RIMONBOEUF fête ses 30 ans !

Le 15 septembre 2018, la CUMA du Rimonboeuf a fêté ses 30 ans. La CUMA (Coopérative Utilisation de Matériel Agricole) a été créée en 1988 avec 9 adhérents et 6 activités avec des outils attelés (9 adhérents de Saint-Georges et Amuré). Elle compte aujourd'hui 32 adhérents et 42 activités. Elle rayonne sur les communes de Saint-Georges, Amuré, Arçais, Saint-Hilaire la Palud, le Vanneau-Irleau et du Bourdet (Ile Bapaume). Elle dispose de 62 matériels, certains étant en double voire en triple pour la fenaison, le broyage, le travail du sol, l'épandage du fumier, l'entretien des haies ou la moisson.

L'adhérent s'engage pour une surface à travailler avec telle ou telle machine et il est facturé selon la surface travaillée. Cela demande une gestion au plus près des engagements. Le trésorier actuel est Sébastien Rambaud d'Irleau. Le Président est Jacques Gelot depuis 3 ans.

La CUMA permet d'avoir à disposition du **matériel performant à des coûts raisonnables**, mais c'est également un lieu d'échanges et de convivialité. Pour cette journée anniversaire, une partie des adhérents et leur famille ont fait une ballade en canoë dans les marais du Vanneau. Une autre partie a fait un circuit vélo superbe par une journée estivale. Tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié et le pique-nique qui a suivi.

Une attention toute particulière fut accordée à l'ancien président Patrice Baudouin pour ses 27 ans de mandat. Il lui fut offert une sculpture que l'on peut qualifier de « *montage pièces agricoles et soudure* ».

On peut souligner le dynamisme des agriculteurs de cette zone du Marais Mouillé. Et la CUMA permet également d'aider au renouvellement des forces vives.



Tournage Richard TEXIER : le marais en scène

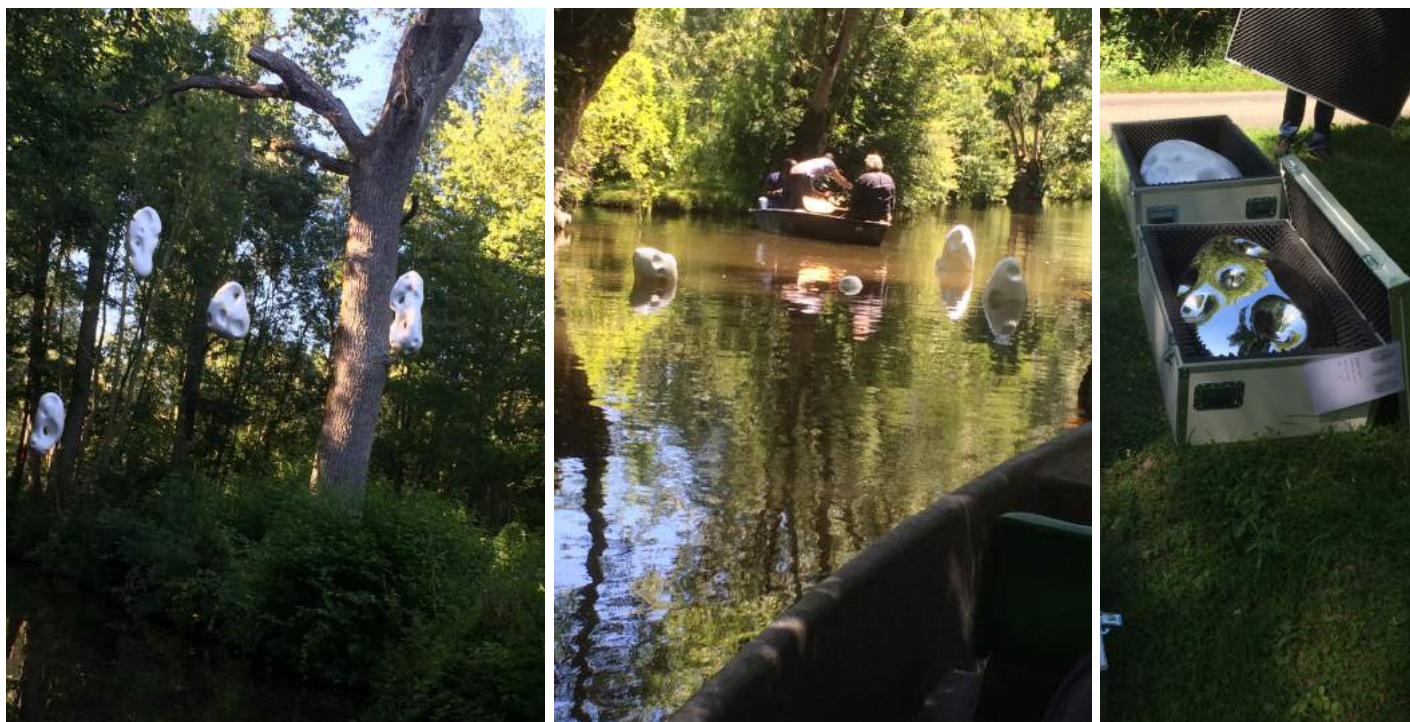
Richard Texier, artiste niortais mondialement connu, a choisi Saint-Georges et quelques autres communes maraîchines pour un tournage de trois jours en juin dernier !

Le peintre-sculpteur né à Niort en 1955 revient sur les pas de son enfance à travers un documentaire inédit pour des pérégrinations en barques autour d'installations d'œuvres au fil de l'eau dans les communes de Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-La-Palud et Sansais La Garette.

En avant-première, deux séances du documentaire sont programmées sur le territoire de la CAN .

- ♦ **Samedi 17 novembre 2018 : 15h30—Cinéma Venise-Verte à Saint-Hilaire la Palud**
- ♦ **Samedi 17 novembre 2018—18h00 - Moulin du Roc à Niort**

Chacune des deux projections sera suivie d'une rencontre et d'une dédicace avec l'artiste et le réalisateur du documentaire. Un rendu du travail effectué par les élèves de l'École d'arts plastiques de Niort sera également présenté à cette occasion.



Rentrée 2018

Cette année, nous accueillons Marielle, une nouvelle directrice, qui était l'an passé sur le secteur de Bessines.

Effectifs : une classe de 4 niveaux décomposés comme suit :

- ◆ CP : 3 Elèves
- ◆ GS : 9 Elèves
- ◆ MS : 4 Elèves
- ◆ PS : 3 Elèves

Aurélie MOUREY et Martine CHAUVET assurent la gestion des services de l'école et l'accompagnement de l'enseignante.

Horaire du bus : le matin à 8H20 et le soir à 16H39

Sortie de classe à 16h20

Passage du bus à 16h39

Garderie jusqu'à 17h20



Société d'Education Populaire (SEP)

Rencontre Patchwork : clubs de St Georges et de Benet

Les **aiguilles rexoises** (appellation du club rexois de patch) ont été invitées le 25 mai 2018 par le club patch de Benet.

En retour, nous les avons reçus le jeudi 18 octobre 2018 pour une journée conviviale où chacune est repartie avec son petit ouvrage. Conquis par le village, le club vendéen a comme projet d'explorer le village lors d'une ballade à la découverte des lavoirs de la commune en 2019.

A l'occasion de la journée européenne du patchwork, une exposition commune sera probablement organisée à Benet en juin 2019 (future date à repreciser).



Agenda de fin d'année 2018

TELETHON 2018



Comme l'an passé, **nos bénévoles viendront à Saint-Georges-de-Rex vous proposer la vente de tartes**, dont une partie des recettes sera reversée au profit du Téléthon 2018. Réservez leur un bon accueil !

Les gâteaux seront récupérés le samedi 8 décembre 2018 de 10h à 12h (salle des fêtes)

LA SEP FETE NOEL 2018 AVEC LES ENFANTS — Spectacle « Au pays de Noël »

Enfants, parents, grand-parents et familles, soyez au rendez-vous **le vendredi 21 décembre 2018 dès 20h00, à la salle des fêtes.**

Du merveilleux dans les yeux des petits comme des grands. Buvette, crêpes et tombola de jouets. Entrée gratuite. Bonne fin d'année à tous !



Société d'Education Populaire (SEP)

Voyage de la SEP 2018

Le voyage organisé annuellement par la SEP s'est déroulé le **samedi 08 septembre 2018**, une journée riche en émotions !

Les rexis ont répondu présents. 60 personnes sont partis pour la **visite guidée du parc animalier** de Beaumarchais avec déjeuner sur le site. L'après-midi a été consacrée à une **démonstration d'un souffleur de verre** de l'Entreprise Lepage et une **croisière fluviale sur le Cher** passant devant et sous les arcades du Château de Chenonceaux. De la richesse en culture et en histoire et la découverte d'un métier d'art !

Le bureau et la Président de la SEP se consacrent à la préparation d'un nouvel évènement pour 2019. Merci à tous !



AnimA

Cette année encore, pour le plaisir des petits et des grands, l'Association AnimA a organisé en partenariat avec Du Coq à l'Âne :

Pâqu'Âne - La Chasse Aux Œufs, le dimanche 1er avril et le lundi 2 avril 2018.

Evènement pascal qui s'est déroulé dans la joie et la convivialité grâce aux 300 personnes présentes.

AnimA Loto Solidaire, le samedi 29 septembre 2018.

Soirée caritative à l'initiative de l'Association AnimA, animé par Phil à la Salle des Fêtes de St Hilaire la Palud.

L'Association a ainsi présenté l'Escargoline, son projet social et d'éco-mobilité aux 500 personnes présentes. Une belle participation dans une ambiance chaleureuse a permis la réussite de cette soirée. Nous remercions également la Mairie de St Hilaire la Palud, nos partenaires et nos bénévoles engagés.



Association AnimA

Siège Social, 12 rue du Moulin
79210 Saint Georges de Rex

contact@anima-asso.fr
anima-asso.fr

05 49 35 06 28 - 06 51 82 10 45 - 06 68 48 06 28

Partenaire : « Du Coq à l'Âne Asinerie-Savonnerie du Marais Poitevin »



Dès 2019, AnimA permettra aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, de pratiquer la randonnée équestre avec **l'Escargoline*** au travers du Marais Poitevin. Nous accueillons ainsi, particuliers, familles, maisons de retraite, foyers de vie, EHPAD, etc...

**L'Escargoline est une petite voiture hippomobile tractée par un équidé, pour permettre, aux personnes en situation de handicap, de randonner sur les sentiers du Marais Poitevin.*

Toute l'Equipe d'AnimA, vous remercie par avance de l'attention que vous avez porté à notre projet et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour l'inauguration de l'Escargoline.

La Présidente, Mme Cornet.



Ball-Trap estival : un bilan positif

L'ACCA de Saint-Georges-de-Rex a organisé son 7ème Ball-Trap les **21 et 22 juillet derniers**.

Bilan positif sur cette première édition sur 2 jours avec son pendant en nocturne.

52 planches ont été réalisées. Une bourriche et une tombola ont honoré les gagnants.

Merci à tous les chasseurs et non chasseurs présents et participants ! Un grand merci également à tous les bénévoles investis dans l'organisation de cette manifestation. A renouveler !



AGENDA

Les dates à retenir...

Vœux 2019 à la population

Vendredi 11 janvier 2019 à 19h00 à la *salle des fêtes*